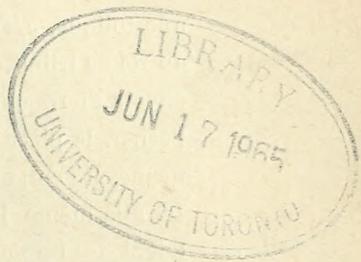


# Le Semeur

---

## A PROPOS DE TAXES

---



Personne ne l'ignore, il s'est passé, il y a quelques mois, un fait assez étrange à l'Assemblée législative. Des représentants d'un comté de la province de Québec sont venus solliciter, pour une certaine municipalité, l'autorisation de taxer les biens ecclésiastiques.

Comme le code municipal de la province (art. 712), les exempte de l'impôt, il fallait un décret, sanctionné par le gouvernement, pour accorder la faveur demandée. Grâce à un compromis entre l'autorité religieuse et le conseil administratif de l'endroit, la question a été réglée à l'amiable. Laissons de côté pour le moment ce cas particulier, et voyons si, en principe, il peut être permis de taxer les biens ecclésiastiques.

Ouvrons l'histoire. Si loin que nous remontions, nous voyons que toujours, la grande société religieuse a joui du privilège de l'immunité. Dès les premières pages de la Bible, nous lisons que Joseph dispensa de toute contribution civile ceux qui avaient charge du culte. La loi de Moïse vint, peu de temps après, approuver et confirmer ce privilège. Plus tard, Jésus-Christ lui-même nous montre

par sa conduite qu'il n'appartient nullement à l'Etat d'exiger de l'Eglise des subsides pour subvenir aux besoins publics. A quelques fonctionnaires juifs qui réclamaient un tribut de la part du collège apostolique, Jésus répond que ce ne sont pas les princes qui paient au roi ce tribut. Tout de même, afin de ne pas les scandaliser, il envoie Pierre chercher dans la bouche du premier poisson qu'il doit pêcher, la pièce d'argent exigée. Après l'établissement du christianisme, les empereurs chrétiens reconnaissent ce privilège. Frédéric Ier alla même jusqu'à mettre au ban de l'empire ceux qui collectaient des impôts de la part des clercs et les condamna à restituer le triple. De son côté, le droit canonique excommuniait ceux qui mettaient des impôts sur le clergé ; il y avait de plus obligation de restituer aux clercs ce qu'on leur avait pris à titre de contribution et on était tenu de leur payer des dommages-intérêts. Pie IX, cependant, jugeant que les peines portées à ce sujet avaient perdu leur efficacité, ne les renouvela point.

Il ne faut pas croire que les choses se passaient ainsi seulement chez les peuples catholiques. Bon nombre de nations protestantes, en accordant la liberté des cultes, crurent qu'il était de leur devoir de protéger les ressources qui servaient à l'entretien de la religion ; elles comprirent qu'il fallait veiller au bonheur de cette société sacrée et faire tout le possible pour la soutenir et l'encourager dans son œuvre de charité.

D'ailleurs, l'Eglise, par ses services et ses bienfaits, méritait bien et mérite encore d'être rémunérée de quelque façon. N'est-ce pas un spectacle touchant et magnifique de voir avec quel zèle, les institutions religieuses ne cessent de poursuivre leurs œuvres de charité ? Nous n'avons qu'à écouter un peu nos souvenirs et ouvrir

les yeux pour nous rendre compte des avantages sans nombre qu'elles procurent à la société. Ce sont elles, en effet, qui ont retiré le genre humain de l'état de dégradation, d'avilissement où il se trouvait plongé ; ce sont elles qui ont versé sur le monde un peu d'humanité, et qui ont mis au cœur de l'homme, au lieu de cet égoïsme, de cet orgueil, de ces passions effrénées et honteuses qui y régnaient, quelques gouttes de justice, de charité, de vertu ; ce sont elles qui, maintenant, continuent à se charger des pauvres, des vieillards et des malheureux, à soulager leurs infortunes ; ce sont elles qui prennent soin de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse ; ce sont elles partout, ce sont elles toujours ! “ Chose admirable, s'écrie Montesquieu, la société de Dieu, qui semble n'avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci ! ”

Or, nous la laisserions sans encouragement, sans soutien. Nous irions oublier ses bienfaits, pour ainsi dire infinis ; nous permettrions à l'ingratitude de prendre place en nos âmes ; nous refuserions de nous plier à ce que des nations ont regardé, durant des siècles, comme un devoir ; bien plus, nous arracherions à une Mère le nécessaire à son existence et à celle de ses enfants ? Allons donc ! Réfléchissons un instant et ne manquons pas de cœur ainsi. Il serait honteux, surtout pour nous Canadiens-français qui devons tant à l'Eglise, de vouloir agir si indignement, si lâchement !

D'ailleurs, ne l'oublions pas, en s'acquittant de cette dette de reconnaissance envers l'Eglise, l'Etat se trouve à remplir une de ses missions les plus importantes, car à lui incombe l'obligation de protéger et d'aider la religion et la charité privée. Or, ne manquerait-il pas à son devoir s'il venait à les molester et à leur arracher une part

de leurs maigres ressources qui, après tout, ne sont dépensées que pour le bien commun.

De plus, la nature même des biens ecclésiastiques et leur destination réclament cette faveur. Ne sont-ils pas la propriété de Dieu, celle du Christ, le patrimoine des pauvres ? Ils n'ont d'autre destination que d'entretenir et d'étendre de plus en plus la religion qui est nôtre, de perfectionner l'éducation, de veiller au soutien des pauvres, des orphelins, des vieillards. Et nous les mépriserions, nous oserions les traiter de la même manière que ceux de la moindre de nos sociétés ? Certes, il faudrait avoir perdu absolument tout sens moral et religieux.

Je le sais, on sera tenté d'apporter comme excuse, qu'il n'est rien de plus juste de prendre sa part d'inconvénients, lorsque l'on participe aux avantages. Sans doute, ce principe peut ne pas manquer ni de justesse ni de vérité, mais ignore-t-on que toute loi est susceptible d'exceptions ?

Que de privilèges, par exemple, que d'exemptions de taxes, que de subsides en terre ou en argent, que de "bonus", comme on dit, accordés aux compagnies de navigation, de chemins de fer, d'industrie, de commerce. Or, qui ne sait que tous ces capitalistes travaillent pour eux-mêmes et font fructifier pour leur intérêt privé tous leurs revenus. Les propriétaires, au contraire, des biens ecclésiastiques emploient leur travail, leur temps et leurs revenus pour des fins d'utilité publique.

Ne l'oublions pas, la loi de l'impôt doit être sans doute générale, mais elle doit exempter ceux qui rendent à la société des services signalés ou qui compensent en quelque manière la contribution pécuniaire due à la société. En somme, ces exceptions confirment le

principe de l'universalité de l'impôt, puisque l'impôt ne doit atteindre que ceux qui sont capables de le payer et ceux qui n'ont pas d'une autre manière satisfait à cette obligation.

Que l'Etat se charge de l'entretien du culte, du service de l'enseignement, qu'il assume le soin des malades, des vieillards, des infirmes, des orphelins et vous verrez alors quelles lourdes taxes pèseront sur les épaules du peuple, et vous entendrez d'autres cris non moins violents de la part de ceux qui aujourd'hui élèvent la voix contre l'Eglise et les maisons religieuses. Gravons profondément dans nos cœurs cette parole de Lacordaire et sachons la comprendre : " Les intérêts de l'Eglise sont ceux de l'humanité et les intérêts de l'humanité ceux de l'Eglise."

René ADAM.

---

## LE COURAGE DE SES CROYANCES RELIGIEUSES

---

Un jour, un aspirant au doctorat avait répondu aux examinateurs d'une manière très satisfaisante : " Vous connaissez votre droit, monsieur, lui dit Garcia Moreno, mais savez-vous votre catéchisme ? Pour administrer la justice, un magistrat doit connaître avant tout la loi de Dieu." Et il interrogea l'étudiant qui resta muet : " Monsieur, lui dit gravement Garcia Moreno, vous êtes reçu docteur, mais vous n'exercerez pas votre profession avant de savoir votre catéchisme. Enfermez-vous, pour l'apprendre, chez les Franciscains."

Il ne faut donc jamais perdre de vue l'instruction maîtresse, mais toujours nous rappeler que, sans la religion, la poésie, la science et les lettres seraient tout à fait inutiles et même dangereuses, parce qu'elles composeraient un mirage trompeur. " Le développement

intellectuel, quand il est uni au développement moral et religieux, est excellent, dit Guizot ; il devient un principe d'ordre, et il est en même temps une source de prospérité et de grandeur pour la société ; mais tout seul, il devient un principe d'orgueil, d'insubordination, d'égoïsme, et par conséquent, de danger pour la société."

De là l'importance de nous pénétrer des principes chrétiens et d'en faire l'âme de notre vie intellectuelle. Nos études nous imposent la tâche, nous décernent l'honneur de répandre dans le peuple ces principes d'où dépendent le bonheur des individus et la vie de la société toute entière. Par malheur, plus d'un forfait à son devoir sous ce rapport.

Le grand mal chez nous n'est pourtant pas l'impiété déclarée, nous n'en sommes pas là. C'est l'insouciance, la timidité.—L'insouciance qui regarde le sourire aux lèvres les bons se dévouer et les pervers s'affermir ; la timidité qui croit toujours avoir à demander grâce de ses croyances religieuses.

Aux uns et aux autres, il me semble qu'il faut faire méditer les réflexions de Louis Veillot : " Etre catholique, c'est un grand don, c'est un don précieux même pour la vie présente, plus précieux que jamais en nos temps de vérités diminuées et d'immenses incertitudes. Mais il faut l'être tout-à-fait. Ne l'être qu'à demi, c'est une pitié et un effroyable embarras. Le fuyard est affaibli du poids de son épée et de son armure. Dès qu'un catholique ne se propose pas résolument de combattre les erreurs du monde, il devient le plus méprisable de leurs courtisans. La conviction qu'il essaie de montrer et qu'il ne peut cacher entièrement le rend hésitant, timide et gauche. Il ne fait bien nulle part ; il ne contente ni le bon, ni le mauvais parti, ni lui-même. Vainement, il se targue de raison, de sens modéré,

d'impartialité, de sagesse : personne ne s'y trompe. Il est, non pas un sage, mais un amphibie, bientôt connu et authentique. En politique, le caractère de ces amphibiens est l'effacement et l'intrigue ; en littérature, le lieu commun ; en tout, l'indécision, l'humeur quinqueteuse, la jalousie, la stérilité."

Ces paroles, l'illustre polémiste les adressait aux indifférents de son pays. L'heure n'est-elle pas venue de les adresser à plus d'un de nos compatriotes, toujours disposés à s'effacer tant qu'il ne s'agit pas de leur intérêt personnel ? Eh ! pourquoi nous croyons-nous du nombre des catholiques, si nous avons la lâcheté d'en abdiquer la vie et le langage ? Est-ce le respect humain qui nous empêche de travailler au triomphe de l'Eglise dans les âmes ? Mais quel est donc ce sentiment qui a nécessité une expression si folle ? " C'est, dit Hervé Bazin, le respect des choses humaines placé au-dessus du respect des choses divines." " C'est, dit Hello, le mépris du bien et le respect du mal."

Prenons garde de nous laisser envahir par ce sentiment ridicule, et agissons toujours avec droiture et conviction, sans nous inquiéter des bruits de la vie, et en dédaignant les critiques malséantes et acerbes dont nous pourrions être l'objet. Soyons vrais de cette vérité qui fait qu'on a des principes et qu'on ne les trahit pas, qu'on a une parole et qu'on ne la vend pas, de cette vérité qui fait qu'on est ferme dans ses promesses, fidèle dans ses amitiés, constant dans ses résolutions. Y'a-t-il rien de plus beau que de voir l'homme public soucieux de son devoir, toujours prêt à faire feu à la moindre alerte ?

Ah ! que j'aime Montalembert, se levant à la chambre des députés et disant à Victor Hugo : " Nous sommes les fils des croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire !"

Que j'aime le courage de Mallinckrodt qui, dans l'enceinte même du reichstag, apostrophe Bismarck de la manière suivante : " Avez-vous peut-être cru que nos évêques reculeraient devant la prison, les amendes et l'exil ? Regardez avec quel enthousiasme ils courent au-devant des persécutions. Le clergé tout entier les suivra et, si cela est nécessaire, les laïques marcheront sur leurs traces. Toutes vos armes sont émoussées, il faudra en fabriquer de plus tranchantes : songez-y. En attendant, nous méditons, nous, l'immortelle devise : "*Per crucem ad lucem*, par la croix à la lumière."

Que j'admire la mâle sécurité de Windthorst dans sa lutte contre le Kulturkampf, lorsqu'il dit au chancelier de fer : " Vous avez le pouvoir de blesser nos cœurs, vous n'avez pas celui de nous arracher notre foi. Quand vous aurez fermé nos églises, nous nous réunirons dans les forêts, nous imiterons les catholiques de France pendant la Terreur."

Que j'admire la hardiesse d'O'Connell qui, à Westminster même, lance cette apostrophe à un interrupteur : " Misérable, tu crois me faire injure en m'appelant papiste. Tu ne fais que m'honorer. Je suis papiste et je m'en fais gloire, parce que ma foi, par la succession non interrompue des papes, remonte jusqu'à Jésus-Christ, tandis que la tienne ne va pas au-delà de Luther, de Calvin, d'Henri VIII et d'Elizabeth."

Que j'admire la belle profession de foi de Donoso Cortès sur le point de mourir : " Je suis purement catholique ; je crois et professe ce que croit et professe l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Pour savoir ce que je dois croire et penser, je ne regarde pas les philosophes, je regarde les docteurs de l'Eglise. Je n'interroge pas les sages, ils ne pourraient point me répondre. J'interroge plutôt les

femmes pauvres et les enfants, ces deux vases de bénédiction, parce que l'un est purifié par les larmes et que l'autre est embaumé des parfums de l'innocence."

Y a-t-il rien de plus beau que ces incomparables chefs de peuples qui pouvaient, comme le chevaleresque Rodolphe de Habsbourg, montrer un crucifix et dire : " Voilà mon sceptre, je n'en veux pas d'autre !" Ah ! ils ont passé ces hommes illustres comme le reste des mortels, mais de leur tombe a germé une semence que le temps est incapable d'étouffer, et s'ils ne sont pas là pour défendre personnellement la justice et le droit lésés par des potentats insoucieux de leurs devoirs, leurs œuvres subsistent et donnent aux générations présentes de grandes leçons de courage et de patriotisme.

Le chevalier du moyen âge mettait son épée au service de sa dame et défendait partout le faible et l'opprimé. Les chevaliers modernes, les grands catholiques du XIXe siècle, ont, eux aussi, consacré leur vie au triomphe de la justice, maniant, il est vrai, des armes différentes, mais poursuivant un même but. Marchant sur leurs traces, nous pouvons à notre tour trouver des causes dignes de dévouement et redire ces paroles du noble comte de Montalembert : " Dans un temps où nul ne sait que faire de sa vie, où nulle cause ne mérite ce dévouement qui retombait naguère comme un poids écrasant sur nos cœurs vides, nous avons enfin trouvé une cause qui ne vit que de dévouement et de foi."—Cette cause c'est celle de l'Eglise que nous sommes tenus d'aider et de servir, non seulement au foyer et à la sacristie, mais partout, dans la vie publique, dans nos relations sociales, dans les journaux et jusque dans la conversation. Pour cela, il faut savoir son histoire afin de pouvoir répondre à toutes les attaques.

Parcourir les annales de l'Eglise, n'est-ce pas repasser la vie de sa mère ? et quelle étude peut être plus fortifiante pour un fils ?

Quand on connaît l'histoire et les droits de l'Eglise, c'est un devoir ensuite de la défendre partout où elle est attaquée, n'en déplaie aux ennemis de la foi, qui traitent les catholiques militants d'*ultramontains* ou de *cléricaux*.

Au congrès des catholiques allemands tenu à Ratisbonne en 1904, un célèbre avocat de Cologne faisait justice de ces accusations. " Pratiquer sa religion sur tous les terrains de la vie publique, ce n'est pas un abus, disait-il, c'est un devoir.

Pas plus tard que l'été dernier, le Souverain Pontife disait aux membres de l'Association catholique de la jeunesse française : " Que votre piété soit une piété publique ! Que votre foi ait pour témoin non seulement les murs du foyer domestique ou des réunions privées, mais les églises, les places publiques, les grandes foules, les assemblées populaires ! Avec cette noble franchise que vous donne l'inviolable liberté de l'Evangile, rendez hommage à Dieu en quelque lieu et devant quelque personne que ce soit. N'ayez jamais la lâcheté de craindre les railleries de ceux qui voudraient fermer les lèvres ouvertes à sa louange, enchaîner les pieds en marche vers ses temples, retenir les mains prêtes à déposer sur ses autels leurs offrandes et leurs vœux "

La question religieuse sera toujours celle qui intéressera le plus, non pas seulement la famille, non pas seulement le clergé, mais aussi, et surtout, la société elle-même. Le prouver, ce serait développer un lieu commun. Mais, ce qu'on ne saurait trop peser, c'est que le laïque est plus intéressé que le prêtre même à la défense hardie des principes religieux. Car, après tout, si un jour ou l'autre, l'im-

piété engageait ici la persécution contre la foi,—ce qui est peu probable, mais fort possible,—*le prêtre pourrait subir la persécution*, et ce serait un bonheur pour lui, qui doit désirer le martyr. Mais, le laïque n'est pas seul ; s'il est père de famille, il se survit dans les siens, et dès lors, songeons à ce que son indifférence aura attiré de malheurs à sa lignée, et à lui de justes reproches.

Puisse la jeunesse catholique le comprendre et ne pas s'arrêter devant le sourire railleur de ceux qui font consister la modération en un stupide silence, et la sagesse en une insigne poltronnerie !

*L'étude*, avant tout l'étude de la question religieuse autant que de la question sociale, puis ensuite l'*action* dans la vie privée, dans la vie publique, dans la conversation, dans les journaux, dans les conseils. . . . Nul, s'il a reçu les talents voulus, n'a le droit de s'abstenir. Qu'il s'expose par là à recevoir des injures, c'est certain ; car, suivant le beau mot du Père Félix : " C'est la destinée de tout ce qui lève un noble drapeau de soulever la persécution." Mais qu'il n'en continue pas moins à exercer l'esprit d'apostolat près des camarades, dans les œuvres, dans la famille, dans le monde. Le jeune homme ne se doute pas du bien qu'il peut faire. A cet âge heureux où le soleil de la vie se lève sans nuages, où le regard porte loin vers des horizons enchanteurs, il peut tout espérer, tout entreprendre, s'il a le courage de ses croyances et l'énergie de ses convictions. Qu'il s'expose même à des écarts, je dis qu'il n'en doit pas être arrêté. Mieux vaut cette noble ardeur que l'expérience dirigera finalement. Je la préfère à la couardise de ceux qui ne veulent rien faire sous prétexte qu'on peut se tromper en agissant.

Hector LA FERTÉ.

**REDITES UTILES**

Les révélations récentes et continuelles au sujet de la conspiration maçonnique cherchant à amoindrir dans les âmes de la masse populaire et de la jeunesse les nobles sentiments de la religion et de la patrie ; la tendance de notre presse indifférente à préconiser avec une crânerie sans vergogne les systèmes scolaires suspects ; les attaques irrespectueuses dirigées contre les ministres de notre foi, sont bien de nature à éveiller l'opinion de la jeunesse canadienne-française.

Ce spectacle des énergies qui se dépensent pour la mauvaise cause, de ces sociétés s'affublant de titres faux et apocryphes, nous impose l'obligation de nous opposer à nos ennemis. Le seul moyen rationnel de remédier au mal réside dans l'union des jeunes ; le concours de l'étude et de la bonne volonté est bien le facteur le plus efficace dans cette œuvre de patriotique réaction que nous prêchons. Pour être pratique, l'étude et la bonne volonté doivent avoir un stimulant : l'énergie, bien rare chez la jeunesse encore affamée de plaisirs.

Oui, il faut unir la jeunesse catholique. Les anciens athlètes des dernières luttes *pro aris et focis* sont descendus dans la tombe ; les jeunes recrues doivent s'avancer pour continuer leurs combats. Serait-on justifiable de se reposer et d'admirer les preux de notre épopée nationale sans se préparer à suivre leurs exemples ?

Partout où l'action néfaste de la franc-maçonnerie a ébranlé l'édifice social, des associations se sont fondées pour revendiquer les droits et la liberté des citoyens. Dernièrement, les Polonais catholiques ont accepté un programme sérieusement élaboré ; la jeunesse italienne suit vaillamment les ordres du pape.

La jeunesse française, avec les Marc Sanguier, les Bazire, les

Lerolle, oppose aux criantes objections de leurs adversaires les vérités simples de la doctrine évangélique. Il y a 20 à 25 ans que l'Association catholique de France a été fondée, et les résultats que chaque cercle enregistre dans ses archives sont des plus consolants pour l'âme française.

Ce qui se passe de nos jours chez nous n'est-il pas le prélude d'une lutte de l'élément sectaire contre le catholicisme ? Tôt ou tard, dans nos villes et nos campagnes, retentiront aussi de ces cris qui heurtent les oreilles des européens : A bas la calotte ? à bas la soutane ! Pas de cléricisme ! Mieux vaut tard que jamais, dit le proverbe. C'est bien vrai, mais n'est-il pas préférable de travailler immédiatement afin de pouvoir plus tard jouer notre rôle social, de faire trêve un moment aux légères lectures, aux badines illusions de l'adolescence pour se vouer complètement à l'étude des questions qui agitent notre humanité. En se formant l'esprit par ces études sérieuses, on pourra éclairer le peuple sur ses devoirs. Par l'intermédiaire des cercles d'étude, chaque membre fera profiter ses confrères de ses travaux ; par l'organisation de séances publiques, les jeunes conférenciers présenteront à leurs auditeurs les portraits de nos gloires nationales ; dans de chaudes discussions sur les questions économiques, sociales et politiques, ils opposeront aux idées dissolvantes dont les cervelles des jeunes—et même du peuple—sont si souvent remplies, les vérités pures et simples que nous enseigne notre religion ; en concrétisant les bons principes par des exemples profitables, nous aurons fait une œuvre de réaction et de patriotisme éclairé que nos prédécesseurs attendent de nous.

Dans cette marche ascendante vers le progrès intellectuel et moral, il faudra toujours demander à la religion les lumières si salutaires

res et essentielles au vrai progrès. C'est la lamentable plainte des catholiques puissants de France : Notre jeunesse intégralement chrétienne n'est pas assez compacte. Permettez-moi de vous citer un passage d'un écrit paru dans l'*Univers*, de Paris, (janvier 1906) où Monsieur Beaupin dit à ce sujet : " Si nous possédions en France beaucoup de jeunes gens intégralement chrétiens, capables non seulement de conserver leur foi dans un milieu hostile, non seulement même de la défendre et justifier, mais assez forts pour la répandre, n'ajouterions-nous pas à l'énorme machine de notre action un élément de conquête des plus précieux. Cet élément de conquête, c'est dans les cercles d'études qu'il se prépare et se forme ; c'est là que le jeune catholique apprend à juger, à réfléchir et à penser ; c'est dans l'atmosphère calme de ce "noviciat civique" que son âme s'ouvre aux grands espoirs et aux vastes desseins que ses enthousiasmes se précipitent et qu'il acquiert sur lui-même cette maîtrise nécessaire à qui veut faire partager à ses frères ses convictions les plus chères."

On dira peut-être que nous répétons sans cesse la même chose, que nous parlons de l'union des jeunes, que nous déroulons des périodes oratoires sur la religion, la patrie, etc., etc. Il suffira de répondre que c'est par les fréquentes répétitions que les professeurs parviennent à faire entrer dans le cerveau des étudiants les thèses les plus difficiles et les plus abstraites. Pour nous qui faisons ces "redites utiles", continuons de la sorte, et si nous parvenons à faire comprendre aux jeunes la nécessité des cercles d'études et de l'A. C. J., nous aurons déjà fait un bon pas. Disons avec Deroulède :

Ne craignons pas que la victoire  
S'arrête à l'aspect des hivers :  
Tous les mois sont faits pour la gloire,  
Et les lauriers sont toujours verts !

J. Alfred CAMBRAY.

Cercle de l'Université, Québec.

**CHRONIQUE**

---

Le mois de mai vient d'apporter à l'A. C. J. les plus belles espérances, il a vu naître trois nouveaux cercles : le cercle LaRocque, de Sherbrooke, le cercle St-François de Salle, du Séminaire de Québec, et celui du Collège St-Laurent, près Montréal.

De Sherbrooke, on nous écrit : Dimanche soir, le 6 mai, 12 jeunes gens se sont réunis pour se constituer en cercle d'étude et répondre à l'appel fait aux jeunes par l'A. C. J. Sous la présidence du Rév. J. H. Roy, curé de la Cathédrale et ancien supérieur du Collège, ils ont élu V. Richard, président ; L. Forest, vice-président ; H. Lemay, secrétaire-archiviste ; G. Denault, secrétaire-correspondant ; G. Boisvert, trésorier. En l'honneur de leur évêque qui a bien voulu les encourager de sa paternelle approbation, ils ont donné à leur groupe le nom de Cercle LaRocque. Ajoutons que les directeurs du Nouveau Monument National ont gracieusement mis à leur disposition une de leurs salles.

De son côté, E. Morissette, président de la société St-François de Salle, du petit Séminaire de Québec, écrit au comité central : " Je suis chargé de vous faire part qu'à leur dernière assemblée, les externes du Petit Séminaire de Québec, membres de la société St-François de Salle ont adopté une motion proposant de solliciter l'affiliation de leur société à l'A. C. J. Les externes du Petit Séminaire de Québec veulent se préparer dès maintenant pour les luttes de l'avenir, certains qu'ils sont de pouvoir ainsi servir avec plus d'efficacité l'Eglise et l'Etat. Ils ont compris que les aspirations des membres de l'A. C. J. étaient les leurs et que l'isolement leur serait funeste ; dès lors, ils étaient acquis de cœur et d'esprit à l'A. C. J.

L'affiliation de notre société va lui donner un regain de vigueur et d'intensité.

Le Collège St-Laurent, près Montréal, nous envoie les nouvelles suivantes qui sont pleines d'encouragement : " Parmi le groupe nombreux de nos académiciens, nous avons fait un choix de vingt-deux membres, tous remplis d'ardeur et d'enthousiasme pour l'avancement et la prospérité de l'A. C. J. Réunis en cercle d'étude, qui porte le nom de cercle St-Jean-Baptiste, nous venons vous demander de vouloir bien nous admettre dans les rangs de l'A. C. J. Croyez à notre adhésion complète à vos principes et à notre dévouement pour votre œuvre qui désormais sera aussi la nôtre." A la suite de cette profession de foi en l'A. C. J., le secrétaire du nouveau cercle nous envoie les noms des membres et les statuts du groupe.

Dans les autres centres déjà fondés, la vie bat son plein.

A Ottawa, nos camarades ont adopté deux résolutions : celle de prendre une action de \$100 dans la société du Monument National d'Ottawa et celle de continuer la propagande en faveur de l'adoption du Carillon Sacré-Cœur comme drapeau national des Canadiens-français. Les membres de l'A. C. J. ont dû voir dans les journaux que le 24 mai, le cercle Dahamel donnait à Ottawa même une magnifique séance qui fut suivie d'un joyeux banquet.

Nos amis de Nicolet n'ont pas moins d'ardeur et d'enthousiasme. La pensée, disent-ils, de la belle œuvre à laquelle nous nous sommes associés sans hésiter nous stimule et nous donne cette noble ambition qui est le gage du succès : " L'union fait la force." L'A. C. J. est destinée à faire un apostolat fructueux dans notre pays ; nous le comprenons tous et nous voulons mettre la main à l'œuvre pour la soutenir et la faire prospérer. Le secrétaire-correspondant J. Marier

énumère ensuite les travaux donnés dans le cercle : Sir G. E. Cartier et H. Lafontaine, Mgr Laval et Mgr Plessis, Charles-Quint et François Ier, la Révocation de l'édit de Nantes, le Journaliste catholique, etc.

A Lévis, c'est encore l'Histoire du Canada qui provoque le travail et l'ardeur des membres du cercle St-Augustin. Les camarades Dupré, Dumas, Poivers et Roberge ont fait une étude très remarquable sur les avantages et périls des dominations anglaise et française. " Ils nous ont montré, écrit le secrétaire, les succès et les abus qui se sont glissés sous les gouvernements tant anglais que français, le peu de secours que nous envoya la France, les abus commis par les hauts fonctionnaires, les difficultés qu'eurent à vaincre les premiers colons, etc., ils nous dirent aussi les efforts des Anglais et des protestants fanatiques pour angliciser et décatoliciser notre population, les luttes soutenues par nos évêques et notre clergé contre les gouverneurs anglais, etc. Ce fut un des plus remarquables travaux qui ait été fait dans notre cercle.

De Lévis traversons à Québec et saluons en passant le cercle Loyola, celui de St-Ives, à l'Université, et celui de Laval au Petit Séminaire. Le premier, comme les amis ont pu le lire dans la *Vérité*, a organisé une magnifique réunion de tous les cercles de la région de Québec. On s'y est encouragé par le récit des travaux déjà accomplis et l'on s'est affermi dans la résolution de travailler avec ardeur et constance à poursuivre le but de l'A. C. J.

▲ L'Université Laval, les membres du cercle St-Ives ont eu, le 14 mai, une séance intéressante. Le camarade Allard a traité de l'annexion aux Etats-Unis et provoqué un vif débat ; à la séance qui a suivi, le camarade Cambray a fait l'histoire de l'A. C. J. ; il a parlé de sa fondation, de ses commencements, de ses premières adhé-

sions, de son développement et du fonctionnement des diverses parties qui la composent. Ces séances sont publiques et un compte-rendu très complet de chaque réunion paraît dans la *LibreParole*.

Au Séminaire, le cercle Laval, composé des pensionnaires et dirigé par M. l'abbé Roy, fait aussi bonne besogne. Le camarade R. Boissonnault donna un travail consciencieusement préparé sur L. J. Papineau. Le camarade H. Nicole, dans une autre réunion parla de la carrière si bien remplie, des grandes qualités et des hautes vertus de S. E. le cardinal Taschereau ; mais la séance la plus intéressante, nous dit le secrétaire-correspondant, fut celle où Mgr Laflamme donna une conférence sur les chûtes de Niagara. On sait que Mgr Laflamme avait été envoyé l'automne dernier par le gouvernement canadien pour étudier la composition géologique du lit de la rivière Niagara et faire rapport de ses recherches. La question a donc été traitée de mains de maître.

Au Collège Ste-Marie de la Beauce, les membres de l'A. C. J. travaillent toujours activement et s'occupent dans leurs réunions des questions actuelles.

A Montréal, le cercle St-Louis a eu pendant le mois de mai ses deux séances habituelles. Dans la première, le camarade Dassylva, secrétaire du cercle, a parlé du droit et des divers genres d'associations : unions professionnelles, associations de productions, associations de consommation. Dans la seconde séance, le camarade H. Bernard fit revivre la question du Carillon Sacré-Cœur ; il proposa que le cercle St-Louis adoptât comme son drapeau le Carillon Sacré-Cœur. Nous sommes, dit-il, une association de jeunes gens catholiques, nous ne devons pas avoir peur de professer publiquement notre

culte pour le divin Cœur. La proposition rencontra l'approbation de tous les membres présents, on décida cependant de prendre les votes à la prochaine réunion, alors que la plupart des membres seront présents. Le Cercle accepta aussi l'invitation du cercle Duhamel et délégua le camarade Roby pour le représenter le 24 mai à la séance donnée à Ottawa. De plus, il fut résolu de continuer pendant le mois de juin les conférences publiques sur l'alcoolisme.

De St-Hyacinthe, berceau de l'association nous est enfin arrivée une nouvelle des plus encourageantes : " On aurait pu croire, écrit le camarade L. Beaudry, que notre petit cercle était depuis longtemps enseveli dans la poussière du tombeau. Mais non, avec le retour du printemps, il a repris un nouvel essor. Nous sommes donc heureux de pouvoir détromper l'opinion et nous proclamer encore vivants. Avec une organisation qui n'est pas tout à fait complète, nous avons tenu quatre séances toutes remplies de travaux intéressants. Citons entr'autres une conférence sur l'hypnotisme par M. l'abbé Balthazard qui a bien voulu mettre de nouveau la sagesse de ses conseils et son généreux dévouement au service des jeunes. Le chemin est déblayé, la voie est ouverte, nous sommes en bonne voie. Voici le résultat des élections : " Président, J.-B. Bousquet ; vice-président, M. Jodoin, notaire ; secrétaire, M. Richer, étudiant ; trésorier, M. Leblanc, comptable ; organisateur, L. Champagne, marchand.."

Joliette nous pardonnera si nous nous contentons de signaler son rapport rempli de bonnes choses et tout plein de travaux sérieux, il nous est arrivé trop tard pour en faire un long extrait.

Au revoir, camarades, au 24 juin. - La prochaine réunion du Conseil fédéral vous dira tous les progrès de l'A. C. J. pendant l'année 1905-1906, et le brillant avenir que le Sacré-Cœur lui réserve.

## A V I S

*Le Conseil Fédéral* : La date de la réunion du Conseil fédéral a été fixée au 24 juin. Le matin, à 8 heures, il y aura messe et communion dans la chapelle du collège Ste-Marie, puis à 9.30 heures A. M. et à 2 heures P. M., dans une des salles du collège auront lieu les séances. Le soir, à 8 heures, salut du Très-Saint-Sacrement suivi d'une courte réunion. Seuls ont voix délibérative et droit de vote les membres du comité central et les délégués des divers groupes régulièrement constitués et affiliés avant le 7 juin. Tout délégué devra posséder une procuration signée par les membres du groupe qu'il représente, lire le rapport préparé par l'un des membres de son groupe et présenter une liste des noms et des adresses de tous les membres de l'A. C. J. dans sa localité. Chaque cercle est prié de se conformer exactement aux prescriptions contenues dans la circulaire qui leur a été adressée. Les directeurs des cercles sont spécialement invités.

Depuis quelques semaines, l'administrateur du SEMEUR envoie les comptes dus pour abonnement à notre revue. Prière aux retardataires de répondre à son appel.

A cause des vacances, le *Semeur* ne paraîtra pas dans les mois de juillet et août. Le prochain numéro sera donc publié en septembre.

Les abonnés au *Semeur* qui, au mois de septembre prochain, doivent changer de domicile, voudront bien envoyer à l'administrateur le changement de leur adresse, le ou vers le 15 août prochain.